



Réseau Mondial des Projets sur le Travail Sexuel
Promouvoir la Santé et les Droits Humains

guide

COMMUNAUTAIRE

La décriminalisation





Introduction

Le terme de *décriminalisation* représente le mieux une des valeurs fondamentales du NSWP : l'opposition à toutes les formes de criminalisation et à toute autre oppression juridique du travail du sexe et des travailleurSEs¹ du sexe. Les résultats de divers travaux de recherche menés dans le monde montrent que la décriminalisation permet de créer des environnements de travail plus sûrs pour les travailleurSEs du sexe, de leur accorder la protection des droits du travail, d'améliorer leur accès aux services de santé, de réduire leur vulnérabilité au VIH, à la violence, à la stigmatisation et à la discrimination et qu'elle est aussi un élément essentiel de la lutte contre l'exploitation au sein de l'industrie du sexe.

Les seuls endroits où le travail du sexe a été décriminalisé sont la Nouvelle-Zélande et les États de Nouvelle-Galles du Sud et du Territoire du Nord en Australie. Le présent guide communautaire donne un aperçu de ces trois systèmes. Il met en évidence les actions de plaidoyer dont le rôle a été essentiel pour parvenir à la réforme des lois, un outil que les travailleurSEs du sexe et leurs alliés peuvent utiliser pour promouvoir une approche du travailleurSEs du sexe respectueuse des droits humains.

L'État de Nouvelle-Galles du Sud, Australie

Dans les années 1970, les travailleurSEs du sexe de l'État de Nouvelle-Galles du Sud étaient largement opprimés par une police de plus en plus corrompue. La police était aussi impliquée dans le crime organisé en lien avec la protection des maisons closes. Le Collectif des prostituées d'Australie (Australian Prostitutes Collective/APC) décida de mener une étude tout à fait inédite au cours de laquelle l'organisation interviewa 100 travailleurSEs du sexe. Cette étude permit de révéler que la moitié d'entre elles/eux avait déjà été violemment agressée et qu'un tiers avait déjà été violé pendant qu'elles/ils travaillaient. Ces recherches contribuèrent grandement à un rapport d'une commission parlementaire de Nouvelle-Galles du Sud qui montra le lien existant entre la corruption qui sévissait au sein de la police et la protection dont bénéficiaient les maisons closes. La commission décida alors qu'il était temps de procéder à des réformes profondes.

Les travailleurSEs du sexe prirent la parole en public pour décrire leurs conditions de travail et les conséquences négatives de ces lois, elles/ils firent pression sur les représentants de l'État et se firent entendre dans les débats politiques qui les concernaient.

En 1995, après environ vingt ans de lutte, le gouvernement de Nouvelle-Galles du Sud décriminalisa finalement les maisons closes, ce qui permit aux mairies locales de réglementer les établissements de travail du sexe et fit de la Nouvelle-Galles du Sud la première juridiction au monde à décriminaliser le travail du sexe. Grâce à la décriminalisation, les travailleurSEs du sexe pouvaient désormais signaler à la police les vols ou les agressions dont elles/ils sont victimes, ou tout autre crime, sans avoir à craindre d'être elles/eux-mêmes arrêtés ; ils/elles peuvent aussi porter plainte lorsqu'ils/elles sont injustement traités par la police.

... la décriminalisation permet de créer des environnements de travail plus sûrs pour les travailleurSEs du sexe, de leur accorder la protection des droits du travail, d'améliorer leur accès aux services de santé, de réduire leur vulnérabilité au VIH, à la violence, à la stigmatisation et à la discrimination ...



1 Note du traducteur : Dans ce document la forme féminine est délibérément ajoutée au masculin du substantif « travailleur » ainsi qu'à d'autres substantifs, adjectifs, déterminants et participes passés de façon à ne pas rendre les femmes « invisibles » sachant qu'il est reconnu que la majorité des travailleurs du sexe sont des femmes. Cette décision n'a pas pour but d'exclure les travailleurs du sexe, hommes ou transgenres, mais d'inclure au contraire une majorité, tout en restant stylistiquement cohérent et lisible.



La Nouvelle-Zélande

Les travailleurSEs du sexe de Nouvelle-Zélande commencèrent à s'organiser dans les années 1980 dans un contexte où les autorités publiques sanitaires étaient prêtes à parler de travail du sexe et à s'organiser pour combattre le VIH.

Aotearoa New Zealand Sex Workers' Collective (NZPC) créa donc un groupe de travail réunissant des organisations de femmes et des groupes de féministes libérales et commença à préparer un projet de loi pour la décriminalisation et à chercher le politicien le plus apte à promouvoir le projet de loi. La façon de présenter le projet de loi avait une importance capitale : le groupe de travail communiqua des messages simples et clairs tels que « le travail du sexe est un travail » et présenta la décriminalisation comme une avancée vers l'égalité entre les genres. NZPC aborda la question de la relation des femmes à l'État : les femmes devaient-elles être protégées ou pénalisées par l'État ? Elles/ils expliquèrent que la décriminalisation permettrait d'éviter l'émergence du travail clandestin et donnerait aux travailleurSEs du sexe la possibilité d'obtenir de l'aide lorsqu'elles/ils en auraient besoin. Le groupe présenta aussi la décriminalisation comme une question en lien avec les droits du travail en expliquant comment la réforme de la loi leur permettrait de travailler dans des conditions moins précaires et comme une question en lien avec la santé via la prévention du VIH. Le groupe de travail fut formé pour être prêt à répondre aux interviews et malgré des questions parfois banales et ennuyeuses, leur stratégie consistait à répondre rapidement et fréquemment.

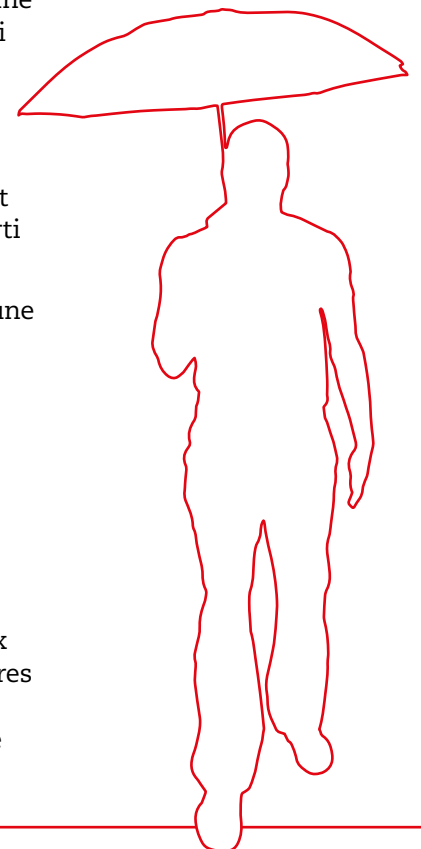
Le Prostitution Reform Act décriminalisa le travail du sexe en 2003 et abrogea toutes les lois qui criminalisaient l'achat, la vente et l'organisation de services sexuels. Les condamnations en lien avec le travail du sexe furent annulées et NZPC put travailler avec le gouvernement pour produire un règlement pour la sécurité et la santé au travail. Le Prostitution Reform Act interdit cependant aux détenteurs d'un visa temporaire de travailler dans le travail du sexe ce qui affecte directement les travailleurSEs du sexe migrantEs.

Le Territoire du Nord, Australie

Les travailleurSEs du sexe sont expertes de leur propre vie et savent parfaitement quelles réformes sont nécessaires pour protéger leurs droits. Elles/ils peuvent donc jouer un rôle central dans la conception des politiques. En se présentant comme les leaders de la réforme de la loi et en exprimant un message clair et collectif, les militantEs pour les droits des travailleurSEs du sexe se trouvaient dans une position de force pour former des alliances. SWOP NT étant membre de l'organisation nationale Scarlet Alliance, il put bénéficier d'une assistance technique et donna aussi à d'autres groupes qui militaient pour leurs droits des directives claires et ils/elles purent ainsi agir comme membre du puissant mouvement syndicaliste et faire pression avec succès sur le parti socialiste du Territoire du Nord.

En 2019, le gouvernement proposa une nouvelle législation, le Sex Industry Bill, qui décriminalisa finalement le travail du sexe. Cette nouvelle loi décriminalise les travailleurSEs du sexe, y compris celles et ceux qui travaillent dans les maisons closes, dans la rue et de cher elles/eux, elle autorise les travailleurSEs du sexe à travailler ensemble, leur donne accès aux mêmes protections et aux mêmes droits du travail que les autres travailleurSEs, reconnaît le travail du sexe comme un travail et facilite l'accès à la justice.

Les travailleurSEs du sexe sont expertes de leur propre vie et savent parfaitement quelles réformes sont nécessaires pour protéger leurs droits.

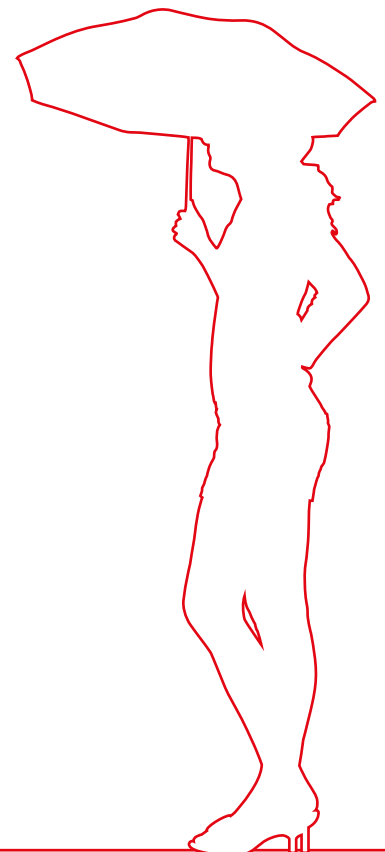




Les recommandations

- **Transmettez un message cohésif et collectif** – encouragez la diversité au sein des groupes de travail afin d'autonomiser les communautés et d'élaborer des stratégies et des messages collectifs
- **Prenez le contexte en considération** – tenez compte de l'environnement politique dans la conception des ressources et les campagnes ; les revendications doivent être préparées avec attention et doivent être politiquement pertinentes et réalistes
- **Faites attention à la façon de présenter les choses** – adoptez une approche permettant de supprimer toute controverse liée au travail du sexe : abordez par exemple la décriminalisation sous l'angle de la santé ou des droits du travail
- **Exploitez les travaux de recherche effectués** – choisissez des données scientifiques efficaces et facilement accessibles pour appuyer la campagne
- **Menez des recherches originales** – relevez et décrivez en détail les violations des droits humains qui viendront contribuer aux comités, débats et enquêtes
- **Soyez visibles et faites-vous entendre** – soyez présentEs dans les espaces politiques pour normaliser la présence des travailleurSEs du sexe et assurez-vous que des travailleurSEs du sexe de tous les secteurs de l'industrie sont représentés
- **Promouvez l'expertise des travailleurSEs du sexe** – adoptez un rôle de leader dans les campagnes de réforme des lois sur le travail du sexe et demandez d'avoir accès à diverses plateformes pour présenter les travailleurSEs du sexe comme des parties prenantes incontournables
- **Formez des réseaux et des connexions** – former des syndicats, rejoignez un syndicat, formez des groupes de travail et, demandez à d'autres groupes de défense des droits humains, à des mouvements pour les droits civils ou à des partis politiques qu'ils vous soutiennent ou encore affiliiez-vous à ces groupes, ces mouvements et ces partis
- **Sachez vous servir des médias** – formez-vous à parler en public et à traiter avec les médias ; choisissez des intervenantEs et des histoires adaptés à chaque média
- **Apprenez à connaître votre ennemi** – anticipez les réactions hostiles et préparez des contre-arguments face aux groupes religieux, aux partisans du « modèle nordique » et d'autres
- **Persévérez** – réformer les lois peut prendre des années ou même des décennies mais les résultats obtenus en Australasie prouvent que le changement positif est possible.

... réformer les lois peut prendre des années ou même des décennies mais les résultats obtenus en Australasie prouvent que le changement positif est possible.



Les guides communautaires sont le résultat de travaux de recherche documentaire et d'une consultation menée en ligne. Ils proposent un résumé des Guides futés de NSWP. De plus amples informations et références se trouvent dans les Guides futés qui les accompagnent.

Le terme « travailleurSE du sexe » reflète la grande diversité de la communauté des travailleurSEs du sexe. La liste n'est pas exhaustive mais cette communauté compte notamment : les femmes, les hommes et les personnes transgenres travailleurSEs du sexe, les travailleurSEs du sexe lesbiennes, gays et bisexuelLES, les hommes travailleurs du sexe s'identifiant comme hétérosexuels, les travailleurSEs du sexe vivant avec le VIH ou d'autres maladies, les travailleurSEs du sexe usagerÈRES de drogues, les jeunes adultes travailleurSEs du sexe (entre 18 et 29 ans), les travailleurSEs du sexe avec et sans papiers ainsi que les personnes déplacées et les réfugiés, les travailleurSEs du sexe vivant dans les zones rurales et dans les zones urbaines, les travailleurSEs du sexe handicapÉEs et les travailleurSEs du sexe qui sont en détention ou en prison.




nswp Réseau Mondial des Projets sur le Travail Sexuel
Promouvoir la Santé et les Droits Humains

The Matrix, 62 Newhaven Road, Edinburgh, Scotland, UK, EH6 5QB
+44 131 553 2555 secretariat@nswp.org www.nswp.org/fr

Le NSWP est une société privée à but non lucratif et à responsabilité limitée.
Société No. SC349355

PROJET SOUTENU PAR :

BRIDGING THE GAPS
Health and rights  for key populations

 **ROBERT CARR FUND**
for civil society networks

NSWP est partenaire de l'alliance des organisations qui forment *Bridging the Gaps* – santé et droits pour les populations clés. Ce programme unique s'attache à répondre aux difficultés fréquemment rencontrées par les travailleurSEs du sexe, les usagers et usagères de drogues et les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres victimes de violations de leurs droits humains ; il facilite aussi l'accès à des services de lutte contre le VIH et de santé dont ils ont besoin. Voir www.hivgaps.org pour plus d'informations en anglais.

